

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST N° 90/ 59
Objet

CREATION D'UN GOLF COMPACT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

DATE DE CONVOCATION
12 JUILLET 1990

DATE D'AFFICHAGE
12 JUILLET 1990

Nombre de conseillers
en exercice : 32
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

UNANIMITE

Anchev

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

1

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le DIX NEUF JUILLET à 18 heures 30.
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous
la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BOISNARD, GAUGUIN, Mmes LISION, MONTRON Adjointes.
MM. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mmes PARROU, PELTIER, MM. REV OLAT, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice,

Représentés : M. BERLAND par M. BOISNARD
M. ALCHER par M. GAUGUIN
M. QUENTIN par M. BARRIERE
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

Absents : M. ALONSO
M. MOULINEAU

Mme BARRAUD-DUCHERON a été élu secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN a confié à M. PEGA -de la Société GOLF UNION- la conception d'un parcours compact de golf, sur les parcelles cadastrées AX n°s 205 & 204, sises au MAINE GAUDIN.

Le programme comprend six trous "par 20" (dont deux trous "par 4") pour une distance de 1.090 mètres.

Les Services Techniques ont établi un dossier de consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres, conformément aux articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

Les travaux sont répartis en trois lots, chacun donnant lieu à un marché distinct.

Le coût d'objectif global, de l'opération, est estimé à 2.150.000 Francs TTC.

Il est proposé à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le projet de consultation d'entreprises.

Pour le Maire
Maire Adjoint Délégué



LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

VU le projet conçu par M. PEGA

VU le dossier d'appel d'offres, ouvert, dressé par les Services Techniques,

VU l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 15 JUIN 1990,

DECIDE :

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la construction d'un parcours compact de golf, dressé par les Services Techniques, en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 1990 sur le chapitre 901.10 article 233 - 001.

Fait & délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,


H. LE GUEUT

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

09. JUIN 1990

APP

13